



INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DU BATIMENT

CONDITIONS D'ACCÈS



← Après la 3^{ème} →



DEBOUCHÉS

Secteur résidentiel, Bâtiments industriels, Établissements de collectivités (hôpitaux, écoles, administrations,...)

METIERS EXERCÉS

Agent de maintenance technique des bâtiments

POURSUITE D'ÉTUDES

- Bac pro Hygiène, propreté, stérilisation



Menuiserie



Métallerie

CAP IMTB



Carrelage



Plomberie



Electricité

MISSIONS RÉALISÉES

- Il effectue des travaux de maintenance, de rénovation, de réhabilitation ou de modification d'une partie d'un bâtiment, à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Il intervient dans le secteur résidentiel, les bâtiments industriels, les établissements de collectivités (hôpitaux, écoles, administrations...).
- Pour cela, il maîtrise des techniques transversales : au niveau des finitions (carrelage, plâtrerie, peinture...), des installations et équipements (sanitaires, thermiques, électriques).
- Il est sensibilisé aux règles d'hygiène et de sécurité spécifiques aux chantiers sur lesquels il intervient.
- Il peut travailler en hauteur, sur échafaudage, par exemple.

CONTENU DE LA FORMATION SUR 2 ANS

Enseignement professionnel :
Une partie de la formation se déroule au sein de plateaux spécialisés (atelier, chantier),

Technologie des matériaux – matériels – machines outils, Lecture de plans, Dessins professionnels, Travail en hauteur

14 semaines de PFMP* en entreprise

Enseignement général :

Français, Maths, Physiques-Chimie, Histoire-géo, Anglais, EPS, Santé et Sécurité au Travail, Arts Appliqués

SAVOIR ÊTRE

Avoir une bonne condition physique
Avoir confiance en soi
Être dynamique
Être motivé
Être rigoureux et précis
Respecter les consignes
Savoir travailler en équipe

*PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel